

REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE LESCURE D'ALBIGEOIS
81380

N° 236/2026

ARRETE DU MAIRE Interdiction d'utilisation des terrains de sport au «Stade Jean Vidal»

Le Maire de la commune de LESCURE D'ALBIGEOIS,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2122-21,
- Considérant les travaux prévus sur les terrains ;
- Considérant qu'il y a lieu de préserver les terrains de jeux de la commune pour favoriser la repousse du gazon,

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} :

En raison de l'état du sol des terrains de rugby et pour permettre les travaux de décompactage et favoriser la repousse, il convient d'interdire l'utilisation du stade honneur de rugby

du 12 octobre au 15 novembre 2026 inclus

ARTICLE 2 :

Copie du présent arrêté est transmise à :

- Monsieur Le Président du Football de Lescure (AFPO 81),
- Monsieur Le Président de la Ligue Midi Pyrénées de Football,
- Monsieur Le Président du District du Tarn de Football,
- Monsieur le Président du RCLA XIII
- Monsieur le Président de la Ligue Midi-Pyrénées XIII

Fait à Lescure d'Albigeois, le 07 octobre 2026

**Le 1^{er} adjoint,
Yves MONTEILLET**

